

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-66-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise AXAL SAS, pour un déménagement Rue du Vast 50760 BARFLEUR, le mercredi 21 octobre 2020,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit devant les n° 8A et 8B Rue du Vast le mercredi 21 octobre 2020 afin de permettre à l'entreprise AXAL SAS de stationner leur camion de déménagement.

Article 2 : La circulation des véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie aux abords de l'immeuble.

Article 3 : La signalisation sera effectuée par l'entreprise et le personnel communal.

Article 4 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 09 octobre 2020

Pour le Maire
L'adjointe par délégation



Christiane TINCELIN